

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C.-R.) fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

ART. 2. — Le C. I. C.-R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

ART. 3. — Le C. I. C.-R. a son siège à Genève.

ART. 4. — Le C. I. C.-R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes ;

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose,

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont la conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires des Etats ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir légalement, des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature).

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse I. 928.

Comité international

Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre

Voir ci-dessus, p. 517 et suivantes.

Communiqués du Comité international de la Croix-Rouge

Visite de la vice-présidente du Comité exécutif de la Croix-Rouge britannique

Genève, le 10 juillet 1945.

Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge viennent de recevoir la visite de la comtesse de Limerick, vice-présidente du Comité exécutif de la Croix-Rouge britannique, et de Mr. Rex H. W. Hope, membre du Comité exécutif de cette Société. Ils étaient accompagnés du lieutenant-colonel L. E. de Gielgud, représentant en France de la Croix-Rouge britannique.

Au cours de leur bref séjour à Genève, ces personnalités ont examiné avec le Comité international et avec la Ligue les diverses questions qui font l'objet de leurs efforts communs et ont visité les principaux services du Comité international, en particulier l'Agence centrale des prisonniers de guerre et la Division des secours.

Visite de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Chine

Genève, le 19 juillet 1945.

Son Excellence Monsieur Lone Liang, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Chine, et Madame Lone Liang, qu'accompagnait Monsieur Pao-Hsien Chu, attaché de presse à la Légation de Chine, ont été récemment les hôtes du Comité international de la Croix-Rouge et ont visité ses principaux services.

Monsieur Max Huber, président d'honneur, chargé *ad interim* de la présidence, a été particulièrement heureux d'avoir l'occasion de recevoir le nouveau ministre de Chine à Berne et de lui exprimer de vive voix la gratitude du Comité international pour le grand intérêt que son Gouvernement et lui-même ont toujours témoigné à l'œuvre du Comité et pour l'appui très précieux dont il a fait bénéficier sa délégation en Extrême Orient alors qu'il était chef de la Division européenne du ministère des Affaires étrangères, fonctions qu'il a quittées pour rejoindre son nouveau poste en Suisse.

Comité international

Liste des principaux articles consacrés au Comité international et à l'Agence centrale des prisonniers de guerre ¹

Février 1945

Aymon DE MESTRAL. — Problèmes et paradoxes de la Croix-Rouge internationale (*Suisse contemporaine*, Lausanne, février).

Mars 1945

- *** — Help for the Prisoners of War (*Inquirer*, Philadelphia, Pa., 18 mars).
- *** — Statistics of Central Information Bureau for Prisoners of War at Geneva reach overwhelming figures (*Daily Province*, Vancouver, Can., 24 mars).
- *** — Prisoners clothes International Red Cross, Geneva (*Dispatch*, Gilroy, Cal., 29 mars).

Avril 1945

- *** — International Red Cross Geneva Mail Room (*The Postal Supervisory*, Louisville, Ky., avril).
- *** — Dentist's Office on Wheels is provided for Military Internees and Refugees in Switzerland (*Dental Survey*, Minneapolis, Minn., avril).
- *** — Aid for the Prisoners-American Red-Cross Trucks supplied to the International Committee of the Red Cross at Geneva, Switzerland, about to cross the Swiss Frontier into Germany (*Syndicate, Inc.*, N.Y. City, avril).
- *** — Anglo U.S. War Prisoners fed by Red Cross Trucks. (*Christian Science Monitor*, Boston, 14 avril).

Mai 1945

- *** — L'aide de la Croix-Rouge internationale aux populations de la « poche » de Lorient. (*La Liberté du Morbihan*, Vannes, 18 mai).
- M. L.-S. — Henri Dunant, 1828-1910, Begründer des Roten Kreuzes. (*Jugend Woche*, Zurich, 23 mai).
- James AVERY JOYCE. — « Above all Nations is Humanity » is the guiding Principle of the Red Cross World Go-Between (*Leader*, Londres, 26 mai).

¹ Cette liste contient l'indication des principaux articles que le Comité international a reçus au cours des quatre dernières semaines. Voir les listes publiées dans les livraisons antérieures.

Comité international

G. M. — Comment fut assuré le ravitaillement de la « poche » (*La Résistance de l'Ouest*, Nantes, 28 mai).

Juin 1945

Hugues FAESI. — Vu par un témoin suisse. La vie à Berlin (*Tribune de Lausanne*, Lausanne, 7 juin).

*** — Les émissions de listes de rapatriés organisées par le Comité international de la Croix-Rouge (*Radio Actualités*, Lausanne, 15 juin).

*** — Das Wirken des Roten Kreuzes (*Tagesanzeiger*, Zurich, 18 juin).

Ligue

Activité de la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale.

Voir ci-dessus, pp. 549-564.

Albanie

Réorganisation d'une Croix-Rouge en Albanie ¹

Des représentants de toutes les classes du peuple albanais se sont réunis à Tirana, et, après avoir reconnu et souligné l'importance de la mission de la Croix-Rouge, ils ont décidé de réorganiser une Société nationale de la Croix-Rouge en Albanie ; la « Commission de réorganisation », nommée à l'unanimité, est présidée par deux présidents d'honneur : M. le Dr Ymer Nishani, président du Parlement et ministre des Affaires étrangères, et M. le Dr Ymer Dishnica, ministre de la Santé publique et membre de la présidence ; elle a pour président effectif M. le Dr Elmas Konjari ; elle est formée en outre de deux vice-présidents : MM. Uan Filipi et Stavri Sheko, de quatre membres : M. le Dr Thoma Harito, M. le Dr Sherif Klosi, M. Xhelal Rusi, M^{me} Liri Tashko, et de deux secrétaires, M. Abas Shehu et M. Liman Kaba.

Le Comité international a exprimé ses meilleurs vœux aux personnalités qui ont entrepris de réorganiser la Croix-Rouge albanaise.

¹ Lettre du 17 mars 1945.